



Réservé à l'usage de la Municipalité

No. Demande : _____

No Permis : _____

Raymond Lessard, Inspecteur en bâtiment
insp@saintbarnabesud.ca
Téléphone : 450-792-3030 poste 4

**Ce formulaire doit être imprimé et
signé avant d'être transmis au
bureau municipal**

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Formulaire de demande de permis de construction pour un BRANCHEMENT À L'ÉGOUT SANITAIRE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Propriétaire Requérent (procuration) Courriel : _____

Nom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : (_____) _____ Cellulaire : (_____) _____

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT

Catégorie d'immeuble

Résidentiel Commercial Agricole

Site des travaux

Même site que le demandeur Autre (compléter ici-bas)

Numéro du lot ou # civique _____ Rue _____

Réservé à l'usage de la Municipalité

Zone : _____

Matricule : _____

ENTREPRENEURS

Excavation

Plomberie

Entrepreneur : _____ Entrepreneur : _____

No R.B.Q. _____

No R.B.Q. _____

Adresse : _____ Adresse : _____

TYPE DE BRANCHEMENT À L'ÉGOUT - DOMESTIQUE

Nature des eaux déversées :

eaux d'usage domestique courant

autres (préciser) : _____

Caractéristiques du branchement

Longueur : _____ Diamètre : _____ Matériau : _____

Manchon de raccordement : _____

Mode d'évacuation : Par gravité Par puits de pompage

Indiquer la nature des eaux et l'endroit où elles sont pompées

dans le branchement à l'égout

ailleurs (préciser) : _____

DOCUMENTS JOINTS À LA DEMANDE

Plans et devis de l'installation septique incluant entre autre :

- Désignation cadastrale du lot;
- Nombre de chambre à coucher de la résidence isolée ou dans le cas des autres bâtiments, le débit total quotidien;

- Une étude de caractérisation du site et du terrain naturel :
 - Topographie du site
 - Pente du terrain récepteur
 - Niveau de perméabilité du sol du terrain récepteur (indiquez la méthode utilisée)
 - Le niveau du roc et des eaux souterraines ou de toute couche perméable, peu perméable ou imperméable selon le cas, sous la surface du terrain récepteur;
 - L'indication de tout élément pouvant influencer la localisation ou la construction d'un dispositif de traitement;
 - Les cotes d'inondation 20 ans et 100 ans.

- Un plan de localisation à l'échelle montrant :
 - La localisation prévue des parties du dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées;
 - Le niveau d'implantation de chaque composant du dispositif de traitement;
 - Le niveau d'implantation de l'élément épurateur, du filtre à sable classique, du champ d'évacuation ou du champ de polissage par rapport au niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol imperméable ou peu perméable sous la surface du terrain récepteur.
 - Dans le cas d'un projet prévoyant un autre rejet dans l'environnement, les renseignements et le plan doivent faire état du milieu récepteur en indiquant :
 - Dans le cas où le rejet s'effectue dans un cours d'eau, le débit du cours d'eau et le taux de dilution de l'effluent dans le cours d'eau en période d'étiage, le réseau hydrographique auquel appartient le cours d'eau, l'emplacement du point de rejet et du point d'échantillonnage;
 - Dans le cas où le rejet s'effectue dans un fossé, le plan doit indiquer le réseau hydrographique auquel appartient le fossé, l'emplacement du point de rejet et du point d'échantillonnage de l'effluent.

- Toute autre autorisation s'appliquant au projet (autorisation de la faune, autorisation du MTQ si système traverse la 235, permis de la régie du bâtiment)

Une copie de l'acte notarié, si demandée.

Une procuration si le requérant n'est pas le propriétaire.

Coûts : selon la grille de tarification en vigueur

Votre demande de permis sera recevable une fois que TOUS
les documents requis nous auront été remis.
Merci

Suite à la réception de tous les documents, si la demande est conforme aux règlements en vigueur, la Municipalité a un délai maximum de 30 jours pour émettre le permis.

COMPLÉMENT D'INFORMATION POUR LE REQUÉRANT

- Le propriétaire d'un système de traitement secondaire avancé et tertiaire doit être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié avec stipulation qu'un entretien annuel minimal du système sera effectué.
- Au plus tard 90 jours après la fin des travaux, le requérant doit présenter les documents suivants à la Municipalité :
 - Le contrat d'entretien annuel signé par le propriétaire
 - Un certificat de conformité signé par une personne membre d'un ordre professionnel compétant;
 - Un plan tel que construit signé par une personne membre d'un ordre professionnel compétant illustrant les modifications autorisées s'il y a lieu;

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU REQUÉRANT

Je, _____, (lettres moulées) reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut. Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans tels qu'ils ont été déposés avec corrections exigées, s'il y a lieu, par l'autorité compétente.

Signature du requérant : _____ Date : _____

Réservé à l'usage de la Municipalité

Demande reçue par : _____ Date de réception : _____